



OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants

Le contexte en santé environnement

La gestion des établissements d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil, etc.) relève pour l'essentiel des collectivités territoriales, principalement les communes ou communautés de communes.

L'accueil individuel des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles est soumis à un agrément délivré par le conseil départemental.

Les élus de ces collectivités ainsi que les services techniques de ces structures d'accueil sont en première ligne pour agir de manière à diminuer les risques d'exposition des jeunes enfants à certaines substances présentes dans l'environnement intérieur.

Les autres constats

Les professionnels de ces établissements doivent être mobilisés, notamment par le biais des Contrats locaux de santé, et formés, pour pouvoir jouer de leur pouvoir décisionnel et assurer une large diffusion des messages de prévention, dans la continuité des actions conduites par les professionnels de la périnatalité, et accompagner ainsi le parcours de vie de l'enfant de 0 à 6 ans.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités

Toute la durée du PRSE

2

Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans ces établissements

2019-2020



Les indicateurs de résultat

% de CLS ayant un axe petite enfance
Référentiel achat mis en place et cahier des charges respecté

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'actions de sensibilisation

Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités

Descriptif

Proposer de mettre en place des actions de sensibilisation sur les territoires, notamment dans les CLS existants.

Introduire systématiquement la SE dans les nouveaux CLS et dans les CLS en renouvellement.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Structures d'éducation à la SE, conseils territoriaux de santé

Calendrier

Toute la durée du PRSE

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Réalisation du référentiel « Achat »

Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants

Descriptif

Rédiger un référentiel à destination des acheteurs publics pour la rédaction des marchés relatifs aux produits d'entretien et aux produits d'hygiène, aux matériaux de construction et d'ameublement dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants, en priorité les crèches et les maternités.

Diffuser ce référentiel aux établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Associations qui accompagnent la commande publique

Calendrier

Rédaction du cahier des charges : 2019

Diffusion : 2020

Budget estimatif

90 000 euros